

SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA 49/21

GRUES—SITUÉES 30 MILLES MARINS DE L'AÉROPORT DE VANCOUVER INTL

(Remplace le Supplément de l'AIP Canada 36/21)

Les grues suivantes seront érigées à 30 milles marins (NM) de l'aéroport de l'aéroport de Vancouver Intl (CYVR).

Les indicateurs d'aérodrome et les noms utilisés dans le présent supplément, puisés du *Supplément de vol – Canada* (CFS) et du *Supplément hydro aérodromes* (CWAS), et une liste des abréviations des directions du compas sont incluses à l'annexe à la dernière page de la présente soumission.

Hauteur maximale (AGL)	Hauteur maximale (ASL)	Éclairée	Peinte/marquage	Rayon d'opération	Coordonnées du centre	Distance et direction de l'aérodrome le plus près
432 pieds	870 pieds	Oui	Non	203 pieds	49° 13' 21" N 122° 59' 36" W	4,0 NM WSW de CNW9
330 pieds	330 pieds	Oui	Non	1 450 pieds	49° 17' 24" N 122° 57' 13" W	4,5 NM NW de CNW9
446 pieds	489 pieds	Oui	Inconnu	170 pieds	49° 17' 08,3034" N 123° 06' 46,1177" W	1 635 pieds WSW de CBC7
621 pieds	727 pieds	Oui	Non	165 pieds	49° 16' 53" N 123° 07' 05" W	3 483 pieds SW de CBC7
486 pieds	600 pieds	Oui	Non	350 pieds	49° 16' 51" N 123° 06' 50" W	0,5 NM SSW de CBC7
240 pieds	259 pieds	Oui	Oui	200 pieds	49° 17' 21,316" N 123° 03' 43,611" W	1,7 NM ENE de CBC7
361 pieds	1 044 pieds	Oui	Non	246 pieds	49° 20' 58" N 123° 12' 09" W	4,9 NM WNW de CYHC
168 pieds	176 pieds	Oui	Non	235 pieds	49° 11' 11" N 123° 07' 44" W	7 310 pieds avant le seuil de la piste 26L et 1 910 pieds au N du prolongement de l'axe de piste de CYVR
622 pieds	685 pieds	Oui	Oui	165 pieds	49° 17' 13,686" N 123° 07' 13,0044" W	3 382 pieds SSW de CYHC
257 pieds	257 pieds	Oui	Non	461 pieds	49° 10' 36" N 123° 08' 51" W	3 540 pieds avant le seuil de la piste 26L et 2 360 pieds au S du prolongement de l'axe de piste de CYVR

Hauteur maximale (AGL)	Hauteur maximale (ASL)	Éclairée	Peinte/marquage	Rayon d'opération	Coordonnées du centre	Distance et direction de l'aérodrome le plus près
274 pieds	279 pieds	Oui	Non	164 pieds	49° 11' 18,8494" N 123° 07' 49,3532" W	6 840 pieds avant le seuil de la piste 26L et 2 650 pieds au N du prolongement de l'axe de piste de CYVR
276 pieds	284 pieds	Non	Oui	732 pieds	49° 18' 58,8201" N 123° 06' 39,5300" W	1,32 NM NNW de CYHC
230 pieds	913 pieds	Oui	Non	1 519 pieds	49° 16' 12" N 122° 55' 36" W	2,9 NM NW de CNW9
646 pieds	647 pieds	Oui	Non	2 250 pieds	49° 12' 29,3659" N 122° 53' 27,7638" W	1,12 NM SSE de CNW9
775 pieds	808 pieds	Oui	Non	263 pieds	49° 17' 14,35" N 123° 07' 22,34" W	3 783 pieds SSW de CYHC
267 pieds	259 pieds	Oui	Oui	412 pieds	49° 09' 54,54" N 123° 08' 04,92" W	7 270 pieds avant le seuil de la piste 26L et 5 930 pieds au S du prolongement de l'axe de piste de CYVR
450 pieds	466 pieds	Oui	Non	329 pieds	49° 19' 30" N 123° 07' 21" W	1,89 NM NNW de CYHC
98 pieds	135 pieds	Oui	Non	188 pieds	49° 05' 58,3" N 122° 40' 05,3" W	8 170 pieds avant le seuil décalé de la piste 07 et 1 500 pieds au S du prolongement de l'axe de piste de CYNJ
929 pieds	994 pieds	Oui	Non	408 pieds	49° 15' 56,3004" N 123° 00' 47,5310" W	3,9 NM E de CBC7
246 pieds	1 342 pieds	Non	Non	267 pieds	49° 16' 50" N 122° 55' 24" W	3,5 NM NW de CNW9
408 pieds	510 pieds	Oui	Non	246 pieds	49° 17' 17" N 123° 07' 51" W	5 185 pieds SW de CBC7
161 pieds	190 pieds	Oui	Oui	138 pieds	49° 06' 10" N 122° 39' 20" W	0,9 NM W de CYNJ
245 pieds	250 pieds	Oui	Non	295 pieds	49° 11' 21" N 123° 07' 52" W	6 610 pieds avant le seuil de la piste 26L et 2 820 pieds au N du prolongement de l'axe de piste de CYVR
260 pieds	513 pieds	Oui	Non	1 000 pieds	49° 13' 54" N 123° 07' 09" W	8 390 pieds avant le seuil décalé de la piste 26R et 12 880 pieds au N du prolongement de l'axe de piste de CYVR

Les renseignements suivants concernent de nouvelles grues pour ce supplément de l'AIP.

Hauteur maximale (AGL)	Hauteur maximale (ASL)	Éclairée	Peinte/ marquage	Rayon d'opération	Coordonnées du centre	Distance et direction de l'aérodrome le plus près
95 pieds	102 pieds	Non	Non	173 pieds	49° 11' 25" N 123° 10' 31" W	760 pieds après le seuil de la piste 31 et 2 640 pieds au NE de l'axe de piste de CYVR

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour obtenir d'autres renseignements sur les grues, vérifiez les NOTAM en vigueur qui s'appliquent à votre vol.

Les détails des changements de procédure mis en œuvre en raison de la présence de cette grue seront diffusés par NOTAM, par une modification de publication, ou les deux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
1601, avenue Tom Roberts
Ottawa (Ontario) K1V 1E5

Télec. : 613-248-4094
Courriel : landuse@navcanada.ca



Chris Bowden
Directeur par Intérim, Gestion de l'information aéronautique et opérations aériennes

Annexe**Indicateurs d'emplacement et de nom d'aérodrome**

CAM9	Vancouver Intl (Hydroaérodrome)
CBC7	Vancouver/Harbour (Public) (Heli)
CBK4	Vancouver (Gen Hosp) (Heli)
CNW9	Vancouver/New Westminster (Royal Columbian Hosp) (Heli)
CVS3	Vancouver (Surrey Memorial Hosp) (Heli)
CYHC	Vancouver Harbour (Hydroaérodrome)
CYVR	Vancouver Intl

Abréviations des directions du compas

N	nord	S	sud
NNE	nord nord-est	SSW	sud sud-ouest
NE	nord-est	SW	sud-ouest
ENE	est nord-est	WSW	ouest sud-ouest
E	est	W	ouest
ESE	est sud-est	WNW	ouest nord-ouest
SE	sud-est	NW	nord-ouest
SSE	sud sud-est	NNW	nord nord-ouest